

Ce dispositif permet aux habitants de se mettre à l'abri ou d'évacuer le plus rapidement possible si nécessaire. L'organisation des services de la commune de Grenade, en cas d'incident grave, repose sur le Plan Communal de Sauvegarde adopté par arrêté municipal du 17 juillet 2009.

Ce Plan est complété par le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) dont un exemplaire a été distribué en 2009 à chaque foyer de Grenade et disponible sur le site internet de la Mairie, dans la rubrique « Police municipale ».



#### Les risques naturels :

- Inondations des cours d'eau Save, Garonne et Hers-Mort
- Alertes météorologiques : orages, neige, grand froid, canicule ...
- Sécheresse



#### Les risques technologiques :

- Transport de matière dangereuse : conduite de gaz naturel TIGF qui traverse la commune
- Rupture de barrage avec risque d'inondation par vague de submersion
- Incident nucléaire

Le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) régit l'organisation à mettre en place (cellule de crise municipale, missions des services municipaux, coordination avec les services extérieurs tels que gendarmerie nationale, sapeurs-pompiers, établissements scolaires ...) et les outils opérationnels qui permettront de préserver la sécurité des populations, des biens et la sauvegarde de l'environnement face à un événement de sécurité civile.

# Automate d'alerte : un système d'appel en masse Nouveau moyen d'alerte mis en place en septembre 2013

La municipalité s'est dotée d'un automate d'alerte permettant d'informer l'ensemble des habitants de la commune qui seront inscrits sur la liste des « abonnés » au système.

L'alerte prévient la population soit par message audio (téléphones fixes ou portables) soit par des messages écrits (SMS).

La commune de Grenade s'est dotée de l'option cartographie qui permet de gérer plus facilement les alertes sur un secteur donné de la commune.

Il est ensuite possible de suivre en temps réel l'avancée de la campagne d'appel et connaitre les foyers et/ou les personnes qui ont reçu le message ou non.

#### L'inscription au système d'appel :

- Inscription automatique pour les administrés dont les numéros de téléphone fixe figurent dans l'annuaire téléphonique, avec une mise à jour automatique tous les ans.
- Si vous n'êtes pas répertorié dans l'annuaire ou si vous souhaitez être contacté sur un numéro de téléphone portable, l'inscription se fait par ce formulaire.



Formulaire mis en ligne sur le site internet **www.mairie-grenade.fr** et disponible à l'accueil de la Mairie

Jne mise à jour sera effectuée tous les ans



## Inscription au système d'alerte et d'information à la population

### Remplir un bulletin par foyer

Nom : Prénom :		
Adresse précise (n° de voirie, rue,) :		
Complément de voie (lieu-dit, appartement, étage,):		
31330 Grenade		Saint Caprais
Téléphone fixe (uniquement liste rouge) :		
Téléphone portable :		

L'ensemble des données seront utilisées uniquement à des fins liées aux **alertes à la population** conformément à la déclaration faite à la CNIL. Les personnes figurant dans l'annuaire téléphonique sont inscrites automatiquement. Si vous souhaitez, vous pouvez vous désinscrire auprès de la mairie.

Où déposer le Bulletin d'inscription :

- A l'accueil de la Mairie : Mairie de Grenade Avenue Lazare Carnot 31330 GRENADE.
- Par e-mail : contact@mairie-grenade.fr
- Par inscription depuis le site Internet de la Mairie : www.mairie-grenade.fr (sur la page d'accueil)

# Les moyens d'alerte mis en place sur la commune de Grenade



- Une sirène fixe communale qui émet le signal national d'alerte défini par l'arrêté ministériel du 23 mars 2007. Un test périodique est effectué tous les 1er mercredis de chaque mois à 12h00.
- Un ensemble mobile d'alerte avec des haut-parleurs installés sur le véhicule de la Police municipale.
- Un panneau à message variable situé Avenue du Président Kennedy. Il s'agit d'un système télécommandé qui permet d'afficher des messages rapidement modifiables.
- Le porte à porte assuré par les élus et les agents communaux.
- Le site internet de la Mairie : www.mairie-grenade.fr
- La radio et la télévision
- Automate d'Alerte

